

ON S'ABONNE... A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 20 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. DÉPART DES CORRESPONDANCES. SERVICE DES POSTES. ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Table with columns for dates, routes, and times.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 30 Septembre 1865.

BULLETIN

La manifestation qui a eu lieu à Turin, avec le concours de la municipalité, en mémoire des victimes des journées de septembre, s'est passée sans désordre matériel; toutefois, le journal l'Avanguardia, dont les rédacteurs figuraient au nombre des promoteurs de la manifestation, a été saisi à la poste en même temps que l'Unità italiana.

Le Journal de Rome déclare entièrement fautive la circulaire de M. de Mérode, publiée par les journaux italiens et qui ordonnait aux troupes pontificales de respecter la bande de Fuoco, attendu que ce n'est pas au brigandage qu'elle se livre, mais parce qu'elle combat pour la cause de François II.

Le Saint-Père a quitté Castel-Gondolfo samedi dernier. Il est revenu à Rome, malgré le désir des médecins, qui voulaient le retenir jusqu'à ce que la pluie eût purifié l'air. Le Saint-Père a fait sa rentrée dans sa capitale au milieu d'un grand et sympathique concours de population.

On s'est porté au devant de Sa Sainteté jusqu'à 6 ou 7 kilomètres au-delà des murs de la ville, et le cortège pontifical les a franchis, suivi de près de cent cinquante voitures, particulières, sans compter la foule de piétons, derrière laquelle disparaissaient les apprêts de la réception officielle. Aux approches du Vatican, l'empressement a été le même.

On prépare en Suisse la révision de la Constitution fédérale. D'après ce que l'on connaît des travaux de la commission, les doctrines Ultradémocratiques seraient fort menacées.

Le Morning-Post, du 25, fait remarquer qu'aucune arrestation n'a été faite dans la milice irlandaise à l'occasion du férianisme. On prétend que, dans des détachements de la réserve navale royale, le férianisme était parvenu à se glisser à Liverpool.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 30 septembre 1865.

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre IV.

Mais, M. le duc, votre mère, le comte de Vignolle, toute votre famille désire ce mariage. Et moi, je n'en veux point, dit froidement M. d'Armentière. Avez-vous réfléchi aux conséquences? Je les ai toutes envisagées, elles ne m'épouvantent pas. Je ne crains que la douleur et le mécontentement de ma mère. Mais j'ose espérer que tôt ou tard elle nous pardonnera et qu'elle finira même par aimer Clotilde. Avec son nom et sa fortune, Blanche ne manquera jamais de prétendants. Elle ne peut m'être attachée; qui sait si elle me reconnaîtrait? Quant au reste de la famille, peu m'importe. C'est pour moi que je me marie, pour être heureux et faire le bonheur de ma femme; les autres n'ont pas à

Un fait assez curieux à constater, c'est que, tout en procédant en Irlande avec sévérité et vigilance à la répression du complot qui menaçait de mettre cette île en feu, le gouvernement, soit par calcul, soit pour tout autre motif, tolère à Liverpool les actes les plus blâmables. Les férianes qui habitent cette localité continuent leurs exercices sans être inquiétés, et il vient d'y avoir une nombreuse réunion, dont faisaient partie plusieurs personnes possédant une certaine fortune. Dans cette réunion, il a été décidé qu'on viendrait en aide aux férianes, non-seulement par l'argent, mais par la force, s'il était nécessaire. On a également émis la proposition d'acheter des navires, de les armer en course et de donner, sur mer, la chasse au commerce britannique. Cette motion a été votée avec enthousiasme, et on a immédiatement ouvert une souscription qui a produit, dans la séance, une somme de deux cents livres sterling.

Il est difficile de comprendre l'inaction du gouvernement en présence de faits pareils, car elle peut provenir de la même source que celle de sir George Grey et de sir Robert Peel, il y a quelques mois. En effet, ces deux hommes d'Etat avaient reçu des informations précises sur l'état des esprits, mais ces deux ministres avaient regardé ces rapports comme trop absurdes pour être vrais. Aujourd'hui, il n'en est plus de même, le mouvement est reconnu, et quoi qu'en disent les optimistes le complot a des ramifications très étendues.

Quatre nouvelles arrestations ont eu lieu dans la contrée de Cork (Irlande). La tranquillité continue à Dublin.

Le Nord deutsche Allgemeine Zeitung publie la lettre suivante, adressée de Londres au comte de Bismark:

Monsieur; Prenez garde à vous, autrement on vous fera sauter la cervelle. La première fois que vous présenterez votre figure en Angleterre, je vous ferai la plus grosse insulte que vous ayez jamais reçue, tout premier ministre du roi de Prusse que vous êtes.

s'en mêler. — Ils s'en mêleront pourtant, M. le duc, et le monde nous jettera la pierre, à ma fille et à moi. On nous taxera d'ambition, on dira que nous avons exploité adroitement la beauté de Clotilde pour faire d'elle une duchesse, au risque de porter le trouble et la désolation dans une ancienne et respectable famille.

— Eh! mon père, que nous font les préjugés du monde? interrompit Clotilde, qui venait d'entrer. — Car elle avait prévu la résistance de M. Erneville, et elle accourait au secours de Raymond. — « N'êtes-vous pas le premier à en reconnaître la puérité et l'injustice? Au moins ne pourra-t-on pas prétendre que M. d'Armentière vend son titre, puisque Mlle de Vignolle est aussi riche que moi.

— Et quand même on le dirait, reprit fièrement le duc, en serions-nous moins heureux? Nous nous aimons, nous nous convenons, que faut-il de plus? Pour moi, il n'y a de mésalliance que celle des âmes dont le niveau diffère trop pour qu'il s'établisse entre elles une véritable harmonie.

— Vous êtes jeunes et pleins d'illusions, dit M. Erneville avec un soupir. Moi, qui ai de l'expérience, je crains d'assumer la grave responsabilité des désenchantements qui vous attendent peut-être. Prenez garde, M. le duc, l'opinion du monde, quand on la brave, se venge cruellement. Ces préjugés que tu méprises, ma fille, sont les tyrans de la société. De loin, dans une heure d'enthousiasme, il est facile de leur déclarer la guerre. Mais lorsque chaque jour tu en ressentiras les atteintes, quand tu te verras dédaignée de la noblesse où tu auras voulu te faire

» Je reste, misérable coquin. » A. BRITON. » Au comte de Bismark. » Publiez cette lettre si vous l'osez. » Il paraît que M. de Bismark n'a nullement eu peur de cette publication.

Le Courier de Vilna (Pologne), annonce que 22 villageois catholiques de Tarnowka, commune de Weininsk, gouvernement de Mohilen, se sont convertis au culte grec-russe.

Il résulte de la relation du Courier de Vilna sur cette conversion qu'elle a été préparée par les soins du général Hengelhardt. Ces malheureux paysans, catholiques effrayés, se sont rendus à Mohilen où l'archevêque schismatique Tusèbe, accompagné du gouverneur et des autorités locales, a procédé à la cérémonie de conversion avec une grande pompe.

L'Empereur Alexandre avec toute sa famille séjourne dans les domaines d'Ilnskoë près de Moscou, nouvellement acquis par l'Impératrice.

Le lettres de Constantinople du 20, confirment la disparition complète du choléra. Le fléau a enlevé 35,000 personnes en 70 jours. Il est en décroissance dans tout le reste de l'empire Ottoman. La rentrée des émigrants a donné à la capitale une physionomie apimée, mais la misère est affreuse par suite de l'incendie du 6 septembre. Le gouvernement donne des secours à plusieurs milliers de familles qui se trouvent sans asile. Des souscriptions publiques sont ouvertes en faveur de ces malheureux. Les employés ont abandonné un mois de leurs appointements pour secourir les incendiés.

Abd-el-Kader est arrivé à Smyrne assez souffrant.

Pour le bulletin politique: A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Angleterre

Londres, 28 septembre.

Le Morning-Post dit que l'Autriche a adressé aux grandes puissances une note où il est dit que le

une place malgré elle-même, et ridiculisée par le monde qui est aujourd'hui le nôtre, le monde de la finance, comment ton amour-propre supportera-t-il ces incessantes blessures?

— J'ai du courage, mon père, s'écria-t-elle avec feu, et je serai heureuse de souffrir pour Raymond.

Le duc lui baisa les mains avec transport.

« Vous ne souffrirez pas, ma belle Clotilde, je suis là pour vous défendre et vous faire respecter, dit-il, l'œil brillant de résolution.

M. Erneville les considérait en hochant la tête et souriait d'un air triste. Raymond se mit à lui parler chaleureusement, à le presser d'arguments irrésistibles, faisant appel à son cœur, à son amour paternel, à son esprit trop haut et trop juste pour se laisser arrêter par d'étroites et arbitraires conventions. Le capitaliste semblait fort ému; il ne contredisait pas M. d'Armentière, mais il ne prononçait pas non plus le oui tant désiré. Enfin Clotilde, dévorée d'impatience, s'écria d'un ton de reproche:

« Mon père, il y a huit jours à peine, vous me sollicitiez encore de me marier. Je vous répondais que personne ne possédait mon amour. Aujourd'hui j'ai fait mon choix, et vous résistez!

— Hélas! tu ne le sais que trop, ce choix est tout différent de celui que je désirais et attendais de toi, ma fille.

— Il est le seul que je puisse faire. Je voulais la certitude d'être recherchée pour moi-même, je l'ai pleinement; si vous aimez votre Clotilde, vous vous en réjouirez avec elle. — Puis, saisissant les deux mains de son père, arrêtant sur lui, d'un air suppliant, ses grands yeux fascinés, elle poursuivit:

manifeste du 20 septembre n'est pas un acte retrograde, et que le gouvernement autrichien conservera la forme représentative.

Londres, 28 septembre.

Un accident a eu lieu sur le chemin de fer de Preston. Vingt personnes ont été sérieusement blessées.

Southampton, 27 septembre.

Le Shannon vient d'arriver avec les malles du Mexique, du Pacifique et des Indes Occidentales. Il apporte 1,434,062 dollars.—Un terrible ouragan a causé de grands désastres à la Guadeloupe. On évalue à 300 le nombre des noyés. — Le Chili prépare l'augmentation de ses forces navales. La côte Chilienne sera fortifiée.

Au Pérou, les insurgés tiennent tout le Sud y compris les îles Chinchas. Le gouvernement espère encore pouvoir réprimer l'insurrection. On dit que les insurgés manquent d'argent et qu'ils prélèvent sur les habitants des contributions forcées. L'ex-vice-président Canseco, qui est avec eux, a autorisé un emprunt d'un million de dollars. — A Panama une tentative a eu lieu pour renverser le gouvernement. Les insurgés ont été complètement battus avec de grandes pertes et après une résistance obstinée.

L'inquiétude règne dans la Nouvelle-Grenade. On s'attend à de nouvelles insurrections.

A Salvador, le procès de Barrios continue.

La récolte de l'indigo sera de 15 0/0 au-dessous de la moyenne.

La récolte du café se présente bien.

Southampton, 28 septembre.

On a reçu les détails suivants sur les événements du Pérou:

La flotte des insurgés avait quitté Callao, après le départ du dernier paquebot, pour aller aux îles Chinchas; mais auparavant le commandant avait menacé de revenir dans huit jours pour s'emparer des navires du gouvernement et occuper la ville et les forts. Le commandant insurgé avait envoyé une notification officielle ad hoc aux représentants étrangers.

La flotte des insurgés avait reparu ensuite à Callao, mais pour retourner de nouveau le lendemain aux îles Chinchas, où elle perçoit des droits sur le guano.

On assure que l'anarchie règne dans les rangs des insurgés et que de dissensions existent entre les chefs. Les avis d'Haïti sont favorables au président Geffard qui est allé diriger les opérations contre la ville du Cap.

Irlande.

Dublin, 28 septembre.

Le bruit court que le comte Russell viendra à Dublin. — Une quantité considérable d'armes a été dé-

vit, d'une voix qui semblait en même temps menacer et caresser: « J'ai donné à Raymond tous mes sentiments, toute mon âme. Si vous vous opposez à notre mariage, je me soumettrai; mais il me sera impossible d'être jamais heureuse ni d'accepter jamais un autre mari. Voulez-vous me condamner au célibat et à des regrets éternels? »

M. Erneville n'avait jamais su résister aux prières de Clotilde, le voyant ébranlé, Raymond lui dit: « Je serai pour vous un bon fils, monsieur, et je rendrai votre fille bien heureuse. Puisqu'il est trop tard pour nous défendre de nous aimer, ne permettez pas que cet amour que Dieu a mis dans nos cœurs, devienne pour votre unique enfant une source de cruels chagrins. »

Et comme M. Erneville se taisait toujours, Raymond, après un instant d'anxieuse attente, lui demanda d'un ton désespéré:

« Enfin, monsieur, qu'elles sont vos objections contre moi? Qu'avez-vous à dire contre ma personne, mon caractère ou ma conduite? »

— Mon Dieu, rien, M. le duc, absolument rien, répondit le capitaliste embarrassé. Le seul obstacle, je vous le répète c'est votre rang, c'est la fausse position que cette alliance vous ferait dans le monde à vous et à ma fille.

— Mais, mon père, puisque ni Raymond ni moi n'en avons peur, qu'est-ce donc qui vous effraie?

— L'avenir; je connais mieux que vous la vie et les hommes, et je vois plus loin et plus clair, car mon œil n'est pas aveuglé par la passion. Je voudrais vous sauver l'un et l'autre du repentir qui suit trop souvent une résolution inconsidérée,



ivrée aux autorités du comté de Cork. Quelques personnes ont reçu l'autorisation d'avoir des armes chez elles. — Il n'y a pas eu de nouvelles arrestations. — Les canonnières anglaises continuent de croiser sur les côtes d'Irlande; elles visitent tous les navires venant d'Amérique.

Les régiments stationnés en Irlande sont fréquemment passés en revue.

**Autriche.**

Vienne, 28 septembre.

Le *Wanderer* et l'*Ost-Deutsche Post* annoncent que M. de Bach, l'ambassadeur d'Autriche près la cour de Rome, a donné sa démission qui aurait été acceptée par l'Empereur.

**Bésil.**

Rio de Janeiro, 9 septembre.

On a reçu d'importantes nouvelles du théâtre de la guerre dans la Plata. — Dans un combat sur l'Uruguay, l'armée alliée a remporté une victoire complète. Elle a fait 1,700 prisonniers paraguayens et pris un certain nombre de canons et de drapeaux. L'armée qui a envahi le Brésil est perdue.

**Italie.**

Florence, 28 septembre.

Les lettres de Rome du 26 annoncent que dans son allocution du consistoire secret, le Pape a parlé des sectes en général et spécialement de la franc-maçonnerie, en blâmant les souverains qui les protègent.

Le Pape a reçu en audience particulière plusieurs prélats, parmi lesquels l'archevêque de West-Minster. Il leur a dit qu'ils auraient encore des vexations à supporter, mais que tôt ou tard le doigt de Dieu interviendrait et ramènerait le calme.

**Revue des Journaux**

Voici les conclusions d'un article que la *France* publie sous la signature de M. Polin, sur les troubles en Irlande :

« Tant qu'on n'aura pas modifié en Irlande le régime de la propriété, tant qu'on n'aura pas donné entière satisfaction au sentiment religieux et au besoin d'autonomie qui font si souvent explosion, le péril subsistera avec toutes ses menaces.

« La liberté et l'égalité largement appliquées ne seraient-elles pas la meilleure et la plus sûre des solutions ? Il serait, digne de la libre Angleterre d'en faire la loyale expérience. »

M. Pléé envisagé, dans le *Sicéte*, la question des Communiqués au point de vue des intérêts engagés dans une plus large publicité :

« Jusqu'ici, on avait attaché en France à toute espèce de réclamation, même aux plus justes, une sorte de caractère agressif. Il semblait que quelque'un qui se permettait de réclamer contre un acte administratif fut un ennemi.

« Du moment où le communiqué en réponse à une réclamation faite par la voie d'un journal n'a rien de fâcheux pour ce journal, la réclamation elle-même ne doit plus rien avoir d'hostile au gouvernement. C'est un acte tout naturel. »

Le *Monde*, qui plus d'une fois s'est montré peu favorable à la politique du président Johnson, paraît aujourd'hui disposé à mieux augurer des intentions du chef du gouvernement américain :

« L'impression causée par le discours prononcé par le président des Etats-Unis en réponse à la députation des anciens Etats-du-Sud, écrit M. de la Ralaye, est généralement bonne, et on espère maintenant voir l'Union se rétablir sur les bases de la conciliation. »

M. Joseph-Perrin exprime, dans l'*Epoque*, le vœu qu'on emprunte aux habitudes

parlementaires anglaises celle qui a trait à la division du travail en Angleterre :

« Là, certains jours sont ordinairement réservés pour les questions qu'on pose au gouvernement, pour ce qu'on appelle les conversations parlementaires, certains jours à l'examen des projets gouvernementaux, d'autres encore aux projets émanant de l'initiative parlementaire : Pourquoi n'imiterait-on pas ce système si simple et si sensé ? »

Pour extrait : Layton.

Le *Constitutionnel* reçoit de Dublin la lettre suivante qui présente un intéressant résumé des causes du *Fenianisme*. Ce sujet continuant d'attirer l'attention, nous croyons devoir publier cette lettre, tout en laissant au correspondant du *Constitutionnel* la responsabilité de ses vues et de ses opinions personnelles.

Dublin, 22 septembre.

Il n'y a ici qu'un sentiment touchant le sort du mouvement *fenianiste*. Devant les mesures énergiques prises par le gouvernement anglais, tout le monde est d'accord que ce serait une singulière présomption des *Fenians* d'Amérique et d'Irlande de vouloir mettre à exécution les audacieux projets qui leur sont attribués. Même dans le cas qui ne s'est pas présenté, d'un conflit entre l'Angleterre et les Etats-Unis, un débarquement de cent mille émigrés irlandais revenant d'Amérique n'aurait point été une opération facile en présence d'une escadre anglaise et il est fort douteux qu'une insurrection en Irlande eût eu chance de succès. Mais combien une pareille tentative ne serait-elle pas plus hasardee aujourd'hui que la Grande-Bretagne est en mesure de disposer de toutes ses forces, aujourd'hui que l'éveil a été donné, que les autorités ont commencé à sévir, que la police traque partout en Irlande et jusques dans les grandes villes d'Angleterre, les membres de la société secrète irlandaise ?

On doit donc souhaiter que les *Fenians* des deux côtés de l'Océan, s'ils ont jamais sérieusement songé à se mesurer contre la puissance britannique, renoncent dans leur propre intérêt à une si téméraire aventure.

Le *Fenianisme*, malgré ce mécompte, qu'il aurait dû prévoir, n'en demeure pas moins un phénomène digne d'attention, et il ne serait pas sans intérêt, ce me semble, d'en rechercher les causes. Faut-il seulement y voir la dernière manifestation de la haine et du désir de vengeance que les émigrés irlandais et leurs descendants ont emportés et nourris en exil contre les anciens oppresseurs de leur patrie ? La situation actuelle de l'Irlande ne serait-elle pas aussi pour quelque chose dans l'extension que la nouvelle société secrète a prise, comme tant d'autres, ses années, sur le sol même de cette partie du Royaume-Uni ? En d'autres termes, les *Fenians* ne s'inspirent-ils que des rancunes du passé, ou bien auraient-ils encore dans le présent des griefs à faire valoir au nom de l'Irlande ?

C'est évidemment au dehors, c'est-à-dire en Amérique, que le *fenianisme* a pris naissance et trouvé son principal point d'appui. Ce fait ne peut causer aucune surprise à l'Angleterre, qui prévoyait depuis longtemps de quels sentiments seraient animés envers elle les nombreux Irlandais chassés de leur pays par la misère et réfugiés dans le Nouveau-Monde. Je me suis rappelé et j'ai retrouvé, à la date du 3 mai 1860, un article du *Times*, qui s'effrayait de cette conséquence de l'émigration irlandaise. « L'Irlande, disait-il, deviendra très-anglaise et les Etats-Unis très-Irlandais. Il y aura donc encore une Irlande, mais avec des proportions colossales et dans un monde nouveau. » Cette idée l'inquiétait. « Nous trouverons partout devant nous, sur terre et sur mer, s'écriait-il, des millions d'hommes qui se souviendront que leurs ancêtres catholiques payaient la dime à un clergé protestant, le revenu de leurs fermes à des propriétaires absents, et étaient forcés d'obéir à des lois qu'ils n'avaient pas faites... »

Ainsi parlait le *Times* avant la guerre d'Amérique, il y a plus de cinq ans. Ses prévisions étaient justes ; son exposé concis des griefs irlandais n'était pas moins exact et il l'est encore. L'existence d'un clergé protestant possédant toutes les anciennes églises et abbayes, et touchant plus de 44 millions de revenus, au milieu d'une nation presque tout entière catholi-

aussi, disons-le, grâce à des circonstances heureuses dont il avait su tirer tout le parti possible. Son zèle, ses capacités, l'agrément de sa personne lui avaient valu de bonne heure la protection d'un homme riche, influent et éclairé, qui, ayant fait compléter son instruction et son éducation très-défectueuses, avait fini par lui donner sa fille en mariage. De là, peut-être, son rêve, longtemps nourri en secret, d'unir Clotilde à M. Alexis Maugin, son protégé.

Mais, pour le moment, Alexis et les projets d'autre fois étaient loin de sa pensée. Il regardait Clotilde et Raymond se sourire et se serrer les mains d'un air ravi, elle encore embellie par le bonheur et la passion, lui, tout différent, dans sa joie radieuse et fière, de l'être mélancolique, taciturne, un peu sombre même, dont ils avaient fait la connaissance à Mont-Dore. Ce spectacle lui gonflait le cœur d'une orgueilleuse satisfaction. Artisan de sa fortune, ne l'était-il pas en même temps des futures grandeurs de sa fille ? Certes, il savait bien que M. d'Armentière n'épousait pas Clotilde par intérêt, mais il se rendait parfaitement compte de cette autre vérité non moins incontestable, que, sans leur argent et la position qu'ils lui devaient dans la société, Clotilde ne se fût jamais trouvée dans les conditions voulues pour attirer les regards et captiver le cœur d'un duc. On a beau être aimable, spirituelle et jolie, quand on est pauvre, l'occasion de montrer tout cela peut fort bien ne jamais se présenter. Qui ne sait d'ailleurs quel prestige la grâce et la beauté d'une femme empruntent — aux yeux de beaucoup d'hommes — aux accessoires du luxe, aux objets élégants qui l'entourent comme un cadre riche à un tableau de prix, à

que ; les fermages payés à des propriétaires absents, et par conséquent un pays privé de capitaux ; enfin, une législation émanant d'une assemblée considérée par les Irlandais comme étrangère, et où ils n'ont pas même la part représentative à laquelle leur donnerait droit le chiffre diminué de leur population, ce sont là trois griefs principaux qui subsistent et qu'il ne dépend peut-être pas de l'Angleterre de détruire complètement. Mais ne suffiraient-ils pas à expliquer la présence du *fenianisme* sur le sol de l'Irlande, et ne seraient-ils pas une preuve que les causes de ce phénomène ne proviennent pas seulement du dehors ?

Au surplus, comment croire au parfait contentement d'un peuple qui fournit à l'émigration un contingent annuel de 400,000 individus ? Nous voyons tous les jours les feuilles de Londres vanter la prospérité et les progrès de l'Irlande. En effet, l'Irlande, où les pâturages remplacent de plus en plus la culture des céréales, où le nombre des fermiers diminue en proportion de l'augmentation du nombre des bestiaux, présente moins de misérables cabanes et moins de champs mal cultivés qu'autrefois. Le peuple n'en est pas plus heureux et n'en émigre pas moins. Les famines reviennent encore de temps en temps malgré l'abondance des produits, que le haut prix des fermages force le paysan de convertir tout entiers en argent, et cet argent, envoyé à des propriétaires résidant en Angleterre, est dépensé en Angleterre, ce qui fait que l'Irlande tout en produisant toujours, ne s'enrichit jamais. C'est un fait authentique, attesté par les statistiques officielles elles-mêmes, que, pendant la terrible famine de 1846-47, les produits du sol irlandais furent suffisants pour nourrir, non-seulement les neuf millions d'habitants que l'Irlande comptait alors, mais même le double de cette population. Est-ce l'Irlande qui consomma ces produits ? Non, puisque la grande majorité des Irlandais mourrait de faim. Possédait-elle l'argent nécessaire pour en acheter et en retenir au moins une partie ? Non ; il fallut, au contraire, lui envoyer des aumônes, qu'elle ne sollicitait pas. Elle demandait seulement à O'Connell, on s'en souvient, la libre disposition d'elle-même et de ses propres ressources. Elle demandait, et elle demande encore ce que bon nombre d'Irlandais persistent à considérer comme le droit de leur pays et ce que l'Angleterre a depuis longtemps accordé à des colonies heureuses et prospères : le *self-government*.

On dit souvent que l'Irlande est sur un pied parfait d'égalité avec l'Angleterre, et qu'elle possède toutes les libertés anglaises. Cela est plus vrai en apparence qu'en réalité. Il existe, en fait, pour les Irlandais, des interdictions qui ne s'appliquent pas aux Anglais, parce qu'en Angleterre elles n'auraient aucune raison d'être : ainsi la loi en vertu de laquelle le comté de Cork vient d'être mis en état de siège, est une loi qui, sous le nom de *peace preservation act*, n'a été faite que pour l'Irlande ; il y a quelques années, elle s'appelait *coercion bill*. Les Anglais ont la faculté de porter des armes et de former des corps de volontaires ; cette faculté n'a pas été donnée aux Irlandais. Faire l'exercice peut amener en Irlande, ainsi que cela arriva à un nommé Geraghty, en 1848, une condamnation à plusieurs années de transportation. En Angleterre, il est permis, même à des révolutionnaires, de tenir des conventions ; c'est peut-être une latitude fort large laissée aux Anglais, et qui leur serait bientôt enlevée si le gouvernement y voyait un danger sérieux pour la tranquillité publique ; mais enfin, cette liberté existe, et les chartistes en ont usé en 1848.

En Irlande, au contraire, en vertu d'un acte de la 33<sup>e</sup> année de George III, il est défendu de nommer des délégués à une convention qui se réunirait sur un point quelconque du pays pour délibérer paisiblement. Les Anglais ont le pouvoir d'élire les shériffs des villes par l'intermédiaire des corps municipaux, qui précèdent eux-mêmes de l'élection. En Irlande, il n'en est pas ainsi : c'est la Couronne qui nomme les shériffs de Dublin et des autres villes, comme ceux des comtés. Or, c'est aux shériffs qu'appartient la préparation des listes des jurés, attribution qui devient très-importante dans les procès politiques, où l'on a souvent accusé l'autorité de *trier le jury* (*to pack the jury*).

La situation des Irlandais n'est pas non plus tout à fait semblable à celle des Anglais sous le rapport administratif et judiciaire. En Irlande comme en Angleterre, où tant de vestiges du régime féodal ont été conservés, la justice et les intérêts locaux sont administrés par les représentants de la propriété foncière. Mais quels sont, aux yeux de l'Irlande, ces propriétaires magistrats, à la fois officiers de police judiciaire et juges ? Ce sont ses maîtres, ce sont les

la parure qui fait harmonieusement ressortir les avantages de la personne, à l'oisiveté qui lui conserve les mains blanches, à l'usage du monde qui lui donne l'aisance des manières, à l'habitude des salons qui rend sa conversation légère, vive, enjouée, pleine d'à-propos et de réparties piquantes ? Ce sont là de puissants auxiliaires pour faire des conquêtes dans les hautes classes. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse, sans eux, être fort heureuse et trouver un excellent mari ; le bonheur vrai n'a rien de commun avec les jouissances de l'ambition satisfaite.

Laissons-les tous trois, le père et les fiancés, à l'enivrement de l'orgueil et de l'amour, et revenons à la scène du lendemain chez M<sup>me</sup> Charlet. L'empressement de Clotilde à voir sa maîtresse de dessin était moins dû à l'impatience de lui montrer son travail qu'à l'impérieux besoin de parler et d'entendre parler de l'homme qui occupait toutes ses pensées. Elle connaissait l'intime liaison de M. d'Armentière avec Etienne Charlet et celle, plus étroite encore, de M<sup>lle</sup> de Vignolle avec Amélie. Sans rien dire de leurs fiançailles — car on était convenu de garder le secret jusqu'au moment où le duc aurait déclaré ses intentions à sa famille, — elle espérait bien apprendre de la jeune femme tout ce que celle-ci savait sur le compte de Raymond et de Blanche. A quoi bon, maintenant qu'elle était sûre de l'un et qu'elle croyait n'avoir plus rien à craindre de l'autre ? A quoi bon ? Mais, mon Dieu, quand la femme qui aime ne voit pas l'homme aimé, il faut qu'elle s'entretienne de lui ! Et il était si facile de parler de Raymond sans se trahir ! La connaissance faite à Mont-Dore en fournissait une occasion si naturelle !

descendants de ses spoliateurs.

Les intérêts quotidiens de la masse catholique du peuple irlandais se trouvent remis à la décision des *landlords* qui personnifient, pour lui, la conquête et la confiscation, et dont ils se sont toujours séparés par les différences de race, d'origine et de religion. Aussi, lord Russell lui-même n'a-t-il pu s'empêcher, un jour, de reconnaître que, « pour être théoriquement la même en Angleterre et en Irlande, la loi est appliquée d'une manière bien différente dans l'un et dans l'autre de ces pays. »

Cette situation, que je ne fais qu'indiquer sans entrer dans les détails, et en admettant volontiers que plusieurs des griefs de l'Irlande découlent d'un passé que l'Angleterre ne peut refaire, cette situation, dis-je, répond aux questions que je posais tout à l'heure.

En résumé donc, le *Fenianisme* est né en Amérique de la haine des émigrés irlandais contre l'Angleterre. L'émigration irlandaise elle-même a pour cause des maux réels et particuliers à l'Irlande. C'est enfin parce qu'elle souffre toujours de ces maux, que l'Irlande en est encore aux sociétés secrètes et qu'elle fournit aujourd'hui sur son propre sol des adeptes au *Fenianisme*.

Pour extrait : A. LAYTON.

**Correspondance.**

Paris, le 29 septembre.

On mande de Biarritz que l'Impératrice se propose de faire, la semaine prochaine, une excursion en Espagne.

— Nous extrayons d'une lettre de Biarritz, en date du 21 septembre 1865, adressée au *Courrier de Bayonne*, les renseignements suivants :

« On annonçait que Leurs Majestés le roi et la reine de Portugal étaient dans l'intention de venir à Biarritz, à l'occasion du séjour de l'Empereur dans cette résidence. Cependant le départ pour Paris du bataillon de grenadiers de la garde doit s'effectuer demain vendredi, et les cent-gardes se dirigeraient samedi vers la capitale. Ces circonstances semblent rendre improbable la visite de Leurs Majestés portugaises. D'autre part, comme contre-indication, on lit dans la *Correspondencia* que les souverains désignés plus haut seront à Biarritz le 2 octobre.

« Sauf la brillante réception faite à la reine Isabellé, l'existence paraît extrêmement calme à la *Villa-Eugénie*. Il n'y a eu encore ni promenades sur mer, ni bals ; sans doute le deuil officiel de la cour a été cause de cette absence de fêtes. Beaucoup de personnes croient cependant qu'il n'y aura point de soirées dansantes cette année à la *Villa*.

« C'est la musique du 42<sup>e</sup> de ligne qui se fera entendre dorénavant sur la place avoisinant le domaine impérial.

« Indépendamment de la vive impulsion qui, comme vous l'avez déjà dit, va être donnée aux travaux du port, on parle de la construction d'une route carrossable conduisant du chemin qui passe au pied de la terrasse du Casino jusqu'à la place Sainte-Eugénie. Sans contester les avantages offerts à certain point de vue par cet important travail, on ne saurait trop répéter qu'il est indispensable, dans un endroit comme Biarritz, de faire une large part aux habitudes des promeneurs à pied, qui ne pourront, quoi qu'on fasse, circuler agréablement le long des voies également accessibles aux voitures et aux chevaux. Il est indispensable de conserver à Biarritz le plus grand nombre possible de sentiers ombragés, pourvus de bancs et exclusivement affectés aux piétons. »

« Une correspondance Milanaise rapporte que le prince Napoléon, de passage à Lugano, aurait été sollicité par les parents d'Imperator, condamné dans le procès des bombes, d'intervenir auprès de l'Empereur pour obtenir une commutation de peine.

Lorsque Blanche se fut retirée, Clotilde fit donc causer Amélie. Le chaleureux éloge qu'elle entendit alors de l'âme tendre, de l'esprit délicat et des goûts modestes de M<sup>lle</sup> de Vignolle ne l'effraya nullement. Il la confirma plutôt dans l'opinion que cette petite colombe ingénue n'était pas de force à lui disputer la conquête de M. d'Armentière.

A la même heure, Etienne causait sérieusement dans son cabinet avec le duc. Dès la veille et avant sa démarche auprès du père de Clotilde, Raymond s'était présenté chez son camarade de classes, bien résolu à lui confier son amour et ses projets. Il ne l'avait pas rencontré, notre jeune avocat étant sorti pour affaires. Il y retourna donc ce matin-là. Leur joie à tous les deux fut vive et profonde ; ils s'aimaient en frères ; jamais un nuage n'avait troublé leur parfaite union. Mais au bonheur d'Etienne se joignit bientôt une extrême surprise : il revoyait son ami tout autre qu'il ne se l'était figuré.

« Que je te félicite, Raymond, s'écria-t-il. Tu es un air radieux qui m'enchanté ! D'après ta dernière lettre de Rome, je m'attendais, je l'avoue, à une mine morose et refrégnée. »

« Ma dernière lettre de Rome ? répéta le duc, paraissant faire un effort pour se souvenir.

« Tu m'étonnes de plus en plus. Que s'est-il donc passé depuis trois semaines, que tu aies déjà oublié ce que tu m'écrivais alors ? Tant mieux ; du reste, je n'aimais à te voir dans ces dispositions de révolte contre ta famille.



— S'il n'est plus question de l'entrée de M. Emile Ollivier au pouvoir, les chroniqueurs parisiens ne cessent pas cependant de s'occuper de l'honorable député de la Seine; ils annoncent aujourd'hui son prochain mariage avec Mlle Bouvet, lectrice de l'Impératrice. Cette nouvelle surprendra beaucoup de monde à commencer par les deux personnes intéressées.

— Les obsèques de M. le duc de Gramont-Caderousse ont eu lieu en l'église de la Madeleine. C'était le second fils de Charles de Gramont duc de Caderousse, et de Louise Hélène Paulze d'Ivoi. Son frère aîné, attaché d'ambassade, ayant péri à bord de l'Artic, Ludovic de Gramont devint duc de Caderousse en 1854.

M. de Caderousse était depuis longtemps atteint d'une maladie de poitrine compliquée d'une bronchite aiguë. Après avoir passé l'hiver dernier en Orient, il était revenu de Caen dans les premiers jours de ce mois. Sa santé ne s'était pas améliorée, et, depuis son retour il n'a pas quitté le lit jusqu'à sa mort.

— Le maire de Strasbourg vient d'écrire au maire de Bono (Prusse-Rhénane) pour le remercier, au nom de la famille Ott, des soins qui ont été donnés aux funérailles du malheureux Strasbourgeois. Cette affaire paraît décidément arrangée.

— La villa où est mort, à Nice, le grand duc héritier de Russie, vient d'être achetée définitivement par le czar, au prix de 600,000 francs. Cette affaire, que l'on avait à tort annoncée comme terminée depuis déjà quelque temps, vient seulement de l'être, les négociations s'étaient quelque peu prolongées, par l'intermédiaire de M. Boukaria, consul de Russie à Marseille. Il y a 15,000 mètres de terrain, et l'on croit que l'on y érigera un monument en l'honneur du grand duc défunt.

Chronique locale.

Un bureau télégraphique de l'Etat est ouvert à Gramat avec communication directe sur Gourdon.

Nous lisons dans le journal l'Orphéon l'appréciation suivante du jury sur l'Orphéon de Cahors au concours de Toulouse, du 10 septembre :

« Les règlements du concours interdisant aux Sociétés de faire entendre des chœurs déjà couronnés... l'Orphéon de Cahors a dû être mis hors de concours pour ne s'être pas conformé à cet article du règlement. Nous le regrettons vivement, car les bons éléments dont se compose cette Société, l'intelligence du Directeur et surtout la bonne exécution du chœur imposé, lui assurèrent une large part dans les récompenses. L'Orphéon de Cahors ne se laissera pas décourager par cet incident, qui n'est pas une défaite, et saura prendre bientôt une éclatante revanche. »

Hier soir, à sept heures et demie, le nommé Calvet, domestique de M. Cabanes, à Cahors, voulant descendre de sur une voiture en mar-

che, a fait une chute; une des roues lui est passée sur le corps et la fortement contusionné.

Dans la nuit du 25 au 26 septembre dernier, une écurie et une grange, appartenant au sieur Vayssié (Louis), aubergiste à la Remise, commune de Labastide, ont été complètement détruites par les flammes. Jusqu'ici on ignore la cause du feu. On craint que la malveillance n'y soit pas étrangère. La perte, occasionnée par ce sinistre, s'élève à 1,800 fr. Les immeubles étaient assurés à la compagnie l'Union.

Hier, dans l'après-midi, un homme de Labastide-Marnhac est tombé du haut d'un noyer. Sa mort a été instantanée.

MAISON HENRI IV.

Institution Valette, à Cahors.

La rentrée des classes est fixée au 9 octobre.

La rentrée des classes des Frères de l'Ecole chrétienne de Cahors, aura lieu lundi prochain, 2 octobre.

Le mercredi 4 octobre prochain, il y aura éclipse partielle de lune, visible à Cahors. Elle commencera à 9 heures 44 du soir, sera dans son milieu à 10 h. 45 m., et finira à 11 h. 46 m.

Le jeudi 19 octobre, éclipse partielle de soleil en partie visible à Cahors. Elle commencera à 4 h. 29 m. du soir; milieu et fin, après le coucher du soleil.

On nous écrit de Bordeaux :

Le cours des vins de Cahors, sur la place de Bordeaux, le 23 septembre, était : Vins de 1864, 1<sup>re</sup> qualité : 350 à 400 fr. — 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> qualités : 280 à 300<sup>fr</sup>.

— Les vins de différents crus, de 1864, ne donnent lieu à aucune mutation de prix. Les transactions sont un peu plus actives que la semaine dernière, et le commerce de détail a refait des achats en vins vieux aux cours indiqués précédemment, à l'exception des vins du Midi, lesquels sont en voie de baisse.

On nous écrit de Concorès :

Dimanche, 17 courant, le nouveau Maire a été accompagné à la mairie par un nombreux cortège. Au sortir de la salle, l'immense foule, qui stationnait dans la cour, l'a acclamé par les cris frénétiques de : *Vive l'Empereur ! Vive M. le Maire !* Puis ce nouveau magistrat a été conduit en triomphe au lieu du Pont, lieu d'agrément. Là, sur le gazon et à l'ombre des arbres qui bordent la rive, l'attendait une table dressée avec goût et contenant plus de cent convives.

Pendant le diner, ce n'a été que rires et éclats de gaité; on s'y est livré aux épanchements de la joie la plus vive.

La foule, qui n'a cessé de circuler dans les rues, vive, alerte, gaiement tumultueuse, était dans un indicible enthousiasme. A chaque instant elle criait : *Vive l'Empereur ! Vive M. le Maire !*

Le soir il y a eu une illumination remarquable. La lumière des nombreuses lanternes vénitiennes éclipsait celle du ciel par et brillamment constellé. Les limaçons, eux aussi, ont fourni leur contingent en prodiguant, comme à l'envi, leurs petites cellules portatives. Leurs coquilles allumées, décrivaient, sur les plus belles maisons du quartier, d'ingénieux contours. Une croix lumineuse, artistement dressée près du Pont, a été longtemps admirée de tout le monde. Plusieurs feux d'artifice ont terminé cette belle journée.

Telle a été, Monsieur le Rédacteur, cette petite fête de campagne. Elle sera féconde en enseignements. Confiant en la nouvelle administration, la population de Concorès a foi en l'avenir, et compte voir se réaliser les prospérités de la contrée.

— Cette lettre nous avait été adressée le 20 : une erreur typographique nous en a fait, à notre grand regret, retarder l'insertion.

Le 16 juillet dernier, nous recevions de M. Vernhet, maître d'hôtel à St-Céré, la lettre suivante, qui n'a pas été publiée en son temps parce que nous l'avons considérée comme une réclame. Aujourd'hui que l'on persiste à demander cette insertion, nous nous empressons de satisfaire aux désirs de M. Vernhet.

St-Céré, le 15 juillet 1865.

Monsieur le Directeur du Journal du Lot.

Monsieur le Directeur, Je m'empresse de vous faire connaître que les pertes provenant de l'incendie qui m'a frappé le 20 juin dernier, ont été réglées en temps utile par la Société d'Assurances Mutuelles de Limoges et que l'indemnité fixée à 10,500 fr., vient de m'être comptée par ladite Société.

Je vous prie de vouloir bien publier cette lettre; car je me fais un devoir de rendre publiquement justice à la bonne foi et à l'exactitude de cette Société.

Agréé, etc.

L. VERNHET, Maître de l'hôtel de l'Europe.

PÈLERINAGE DE NOTRE-DAME A CAHORS.

Le Diocèse de Cahors se montre aujourd'hui encore plein de foi et de sève chrétienne; il devait se ressentir de ce mouvement de régénération que l'Esprit de Dieu communique à toute l'Eglise et qui se traduit surtout par une expansion d'amour envers Marie et par le développement providentiel de son culte.

Depuis le commencement de notre siècle, mais surtout depuis son événement capital, la proclamation du dogme de la conception sans tache de la Vierge Mère de Dieu, des grâces plus abondantes et des merveilles de salut sont venues confirmer la protection particulière de la Reine du Ciel, sur les enfants de son royaume terrestre, sur la France.

Comment donc cette terre Cadurcienne, conquise l'une des premières à la croix de Jésus-Christ et au doux empire de la virgine Mère par ses glorieux apôtres saint Martial et saint Amator, et dès-lors toujours fidèle, toujours palpitante de la plénitude de cette vie surnaturelle qu'elle avait reçue de ces deux grands serviteurs de Marie, encore vivante sur la terre, comment n'aurait-elle pas tressailli au souffle de l'esprit vivificateur qui renouvelait la face du monde spirituel? Lorsque, autour de lui, se relevaient, dignement restaurés, les monuments antiques de la piété française envers la glorieuse Reine du Ciel, quant s'élevaient de nouveaux édifices, s'érigeaient de nouvelles statues dans les cités, sur les places publiques, sur le sommet des collines et des montagnes, le Diocèse de Cahors s'émut l'un des premiers d'un enthousiasme de piété filiale. La restauration d'un des plus vénérables sanctuaires du monde et le couronnement solennel de Notre-Dame de Roc-Amadour, signalèrent l'ardeur des premiers élans de sa foi ravivée.

Toutefois, elle ne devait pas se concentrer tout entière dans cette œuvre capitale; elle devait aussi se manifester sur d'autres points d'une terre privilégiée consacrée à Marie, et jeter en particulier un vif éclat dans la ville même de Cahors, chef-lieu du Diocèse.

C'est ce qu'on a vu réalisé dans la paroisse de Notre-Dame sur les bords du Lot, sous la montagne de St-Cirq, au quartier St-Georges. Déjà au centre de ce faubourg, en face du nouveau pont et de la grande voie qui est l'artère principale de la ville, s'élevait le gracieux monument de Notre-Dame-des-Voyageurs. La Vierge immaculée semblait s'être choisie cet emplacement à l'entrée de Cahors pour témoigner qu'elle est la gardienne et la protectrice de cette cité; elle attirait l'étranger qui arrive et le promeneur urbain dans le sanctuaire qui l'avoisine.

Depuis trois ans, une affluence extraordinaire a eu lieu à la fête de la Nativité de la Ste-Vierge; cette année, une retraite a été donnée en union à celle de N.-D.-de-Roc-Amadour.

Elle s'est ouverte par la fête de l'adoration perpétuelle du St-Sacrement. Dès la veille, au soir, un religieux de l'ordre de St. François, du couvent de Toulouse, le R. P. Fulgence arrivait au moment de l'exposition du St. Sacrement et annonçait les exercices spirituels de l'octave.

Qui pourra décrire le spectacle édifiant de cette paroisse rendant hommage à l'adorable Sauveur dans le mystère de son amour pour les hommes? Un chœur de jeunes gens s'est distingué par son zèle intelligent et pieux. Rien de plus beau, de plus touchant que l'exécution du chant de la messe solennelle; ordre, précision, mélodie, accents de foi pénétrants qui allaient doucement aux fond des âmes, éveiller le sentiment des choses saintes et sublimes que la Religion seule peut produire dans les cœurs chrétiens. Ces chants religieux ont été admirablement secondés par un chœur de chanteuses qui, du haut de la tribune, semblaient mêler leurs voix à celle

Le numéro 999 des actes administratifs de la préfecture contient ce qui suit :

ARMES A FEU PORTATIVES.

Arrêté concernant le régime et le tarif de l'épreuve.

Cahors, le 30 août 1865  
A MM. les Sous-Préfets et les Maires du département.

Messieurs, Conformément à l'arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, inséré ci-après, les détenteurs d'armes auront à les faire porter au bureau du Vérificateur de leur arrondissement; mais le poinçonnage sera gratuit, et, à raison du mode suivant lequel il doit s'exécuter, il n'en résultera aucun inconvénient ni aucun dommage, soit pour la qualité, soit même pour l'apparence des armes.

Veillez, je vous prie, donner à l'arrêté dont il s'agit toute la publicité possible.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, CH. DE PEBEYRE.

ARRÊTE.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des travaux publics,

Sur le rapport du Directeur du Commerce intérieur; Vu le décret impérial du 19 juin 1865, sur le régime et le tarif de l'épreuve des armes à feu portatives;

Vu spécialement les articles 1<sup>er</sup> et 29, portant : « Article 1<sup>er</sup>. Toutes les armes à feu fabriquées en France, de quelque calibre et dimension qu'elles soient, doivent être éprouvées aux bancs d'épreuve établis à cet effet dans les centres de fabrication. Il en est de même des armes à feu importées de l'étranger, à moins qu'elles ne portent le poinçon d'épreuve légale du pays de provenance. » « Art. 29. Les fabricants ou commerçants qui, au moment de la promulgation du présent décret, seront détenteurs d'armes neuves n'ayant pas été soumises à l'épreuve prescrite par le décret du 14 décembre 1840, devront, dans le délai de trois mois, les faire poinçonner d'une marque spéciale qui, par exception, pourra être apposée sous le tonnerre. Ce poinçonnage sera gratuit. Notre Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, détermine les mesures nécessaires à l'exécution du présent article. »

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. Les vérificateurs des poids et mesures sont chargés, dans leurs arrondissements respectifs, du poinçonnage prévu par l'article 29 du décret du 19 juin 1865.

Art. 2. Les fabricants ou commerçants, détenteurs d'armes à feu neuves, qui n'auraient pas été soumises à l'épreuve conformément au décret du 14 décembre 1840, ou qui auraient été importées de l'étranger sans être frappées du poinçon d'épreuve légale du pays de provenance, devront, d'ici au 1<sup>er</sup> décembre 1865, faire porter lesdites armes au bureau du vérificateur des poids et mesures de leur arrondissement; ceux des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis les présenteront à Paris, les premiers, au 3<sup>e</sup> Bureau, rue des Postes, et les seconds, au 7<sup>e</sup> bureau, rue Albouy.

Art. 3. Le vérificateur apposera le poinçon n° 5 de la présente année

(lettre M.), sur le tonnerre des canons, à moins que le fabricant ou commerçant ne préfère que la marque soit appliquée en dessous.

Ce poinçonnage sera gratuit. Le comparant pourra l'opérer lui-même, avec l'autorisation du vérificateur et en sa présence.

Art. 4. Les Préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qu'ils feront afficher et publier partout où besoin sera. Paris, le 14 août 1865.

Signé : ARMAND BEHC.

CHEMINS DE FER

Transport des marins en disponibilité.

Cahors, le 16 Août 1865.

A Messieurs les Sous-Préfets et les Maires du département.

Messieurs, Vous trouverez, ci-après, copie de l'arrêté ministériel, en date du 18 juillet dernier, réglant le transport à prix réduit des marins en disponibilité, voyageant sur les voies ferrées.

Je vous prie d'assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de cet arrêté et de lui donner toute la publicité possible.

Agréé, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, CH. DE PEBEYRE.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

ARRÊTE

Le Ministre d'Etat, chargé de l'intérim du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,

Vu les lettres en date du 14 janvier, 17 février et 23 juin derniers, par lesquelles Son Exc. le Ministre de la Marine et des Colonies rappelle qu'un décret impérial du 22 octobre 1863 a institué les marins en disponibilité, qui se recrutent parmi le personnel des équipages de la flotte;

Vu les observations des compagnies de chemins de fer; Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 1859, réglant l'application du tarif militaire sur les chemins de fer;

Considérant que les marins en disponibilité, institués postérieurement à l'arrêté du 31 décembre 1859, appartiennent au service de la flotte; qu'ils sont entretenus dans les quartiers maritimes, qui, dans l'organisation actuelle, sont devenus pour ainsi dire des succursales des divisions des équipages, et que leur position, toute nouvelle, ne présente par conséquent aucune analogie avec celle des militaires en congé renouvelable, auxquels les compagnies de chemins de fer voudraient les assimiler;

Considérant qu'ils doivent, dès-lors, figurer, sans restriction, dans l'état du personnel de la marine admis à voyager au tarif militaire,

ARRÊTE :

Art. 1. — Les marins en disponibilité seront inscrits dans la quatrième colonne de l'état B annexé à l'arrêté du 31 décembre 1859, sans qu'il soit fait, d'ailleurs, en ce qui les concerne, la même restriction que pour les militaires en congé renouvelable.

Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié aux compagnies.

Les préfets, les fonctionnaires et agents du contrôle des chemins de fer sont chargés d'en surveiller l'exécution.

Paris, le 18 juillet 1865. E. ROUHER.

CIMETIERES.

Invitation d'observer strictement la loi sur les sépultures en ce qui concerne la profondeur des fosses.

Cahors, le 30 août 1865.

A MM. les Maires du département.

Messieurs, Je suis informé que, dans plusieurs communes du département, on ne se conforme pas d'une manière stricte aux dispositions de l'article 4 du décret du 23 prairial an XII, qui détermine la profondeur que doit avoir chaque fosse dans les cimetières.

Pour éviter les dangers qu'un tel état de choses peut faire naître, surtout pendant les chaleurs, je vous invite, Messieurs, à prendre les mesures nécessaires afin qu'il ne soit plus dérogé, dans vos communes respectives, aux prescriptions formelles de la loi.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, CH. DE PEBEYRE.

SERVICE DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Personnel.

Cahors, le 9 septembre 1865.

A MM. les Sous-Préfets et les Maires du département.

Messieurs, Aux termes d'un arrêté ministériel, en date du 17 août 1863, les anciens fonctionnaires civils ou militaires, comptant au moins sept années de service, pouvaient, ainsi que leurs femmes, filles, sœurs ou veuves, être chargés, en qualité d'agents auxiliaires, de la gestion de bureaux télégraphiques d'un ordre secondaire. — Depuis cette époque, un certain nombre de bureaux ont, en effet, été confiés à des agents remplissant ces conditions.

Par un arrêté récent, S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur vient d'améliorer la position des employés auxiliaires. — Leur traitement annuel, qui avait été primitivement fixé à 300 fr., pourra, à l'avenir, être successivement porté à 600 fr., indépendamment des remises, de l'indemnité d'abonnement et du logement gratuit.

Or, il vient d'être créé dans des départements, pour la plupart limitrophes de celui du Lot, divers bureaux télégraphiques dont la liste est déposée à la préfecture, et qui ont paru à S. Exc. pouvoir être gérés par des agents étrangers à l'administration.

En conséquence, les candidats qui désireraient obtenir un emploi dans ces conditions, et qui se recommanderaient par leur intelligence, leur instruction, leur moralité et leur bonne tenue, pourront me transmettre, par l'entremise de MM. les Sous-Préfets et les Maires du département, leur demande, accompagnée d'un acte de naissance et d'un acte authentique des services par eux invoqués.

Je vous prie de donner toute la publicité possible aux instructions qui précèdent.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, CH. DE PEBEYRE.



des célestes phalanges. Les plus beaux cantiques, les motets les plus mélodieux ont été entendus, non-seulement ce jour-là, mais tous les soirs de la retraite.

L'exercice du matin réunissait un auditoire nombreux et assidu; celui du soir, qui était le principal, commençait par la récitation du Chapelet, accompagnée des recommandations et des réflexions du digne pasteur de la paroisse dont la parole tout-à-la-fois grave et douce est toujours aimée. Ensuite venait la prédication solennelle instructive, souvent vive et ardente du missionnaire qui captivait constamment ses auditeurs: et malgré les chaleurs excessives, et les travaux de la saison, l'Eglise ne pouvait contenir l'affluence toujours croissante des fidèles, dont une grande partie, silencieuse et recueillie, stationnait au delà des portes, pour prendre part à la cérémonie qui se terminait par le salut solennel.

Mais, ce qui a été plus émouvant c'est la clôture de ces pieux exercices le jour de l'octave de la Nativité de la Ste-Vierge. Avec quel saint recueillement, durant toute la matinée, les fidèles ont assisté au Saint Sacrifice de la messe, pendant laquelle les chants ont été renouvelés, et se sont approchés de la Table sainte, on se serait cru transporté dans une de ces assemblées de la primitive Eglise, image terrestre du séjour délicieux de la paix éternelle.

Le soir, le R. P. Fulgence, a donné la bénédiction papale à cette foule avide des dons célestes et, en présence de son auditoire toujours plus nombreux, il a su trouver dans son cœur des accents encore plus vifs et plus sympathiques.

Ses adieux ont été touchants... le missionnaire partait le soir-même, et allait porter à l'autel de N.-D. de Roc-Amadour, sur lequel il devait célébrer le lendemain les Saints mystères, les vœux, les prières, les actions de grâces et les Saintes résolutions des pèlerins de N.-D. de Cahors.

Ceux qui ont pris part à ces Saints exercices garderont toujours ces souvenirs si salutaires de la piété chrétienne; ils ne s'effaceront pas comme ceux des joies passagères du monde, si souvent suivies de tristesse.

Gardons-nous d'oublier la recommandation qui a été faite, en finissant, de l'œuvre principale qui doit tant contribuer à un accroissement de dévotion à la Ste-Vierge et à un développement prospère du pèlerinage.

Le monument de N.-D.-des-Voyageurs attend, tout auprès de lui, la nouvelle Eglise qui doit être construite par des ressources déjà acquises, et par les offrandes toujours croissantes de toute la population cadurcienne, impatiente de contempler prochainement la réalisation

d'un projet unanimement approuvé et encouragé.

La ville de Cahors ne saurait délaissier une telle entreprise. Elle doit trop à la bonne Mère qui la bénit et la protège... Il faut que l'érection de ce monument, apprenne aux générations futures, quels ont été nos sentiments de foi, d'amour et de reconnaissance envers Celle que, dans ces derniers temps, Dieu a spécialement désignée pour être l'arche de salut pour la Société chrétienne. X\*\*\*

**OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.**

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux: 1° des obligations communales à 10 ans d'échéance, rapportant 5 0/0; 2° des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse; 3° des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0, remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes

**FUNERAILLES DE MGR PESCHOU**

ÉVÊQUE DE CAHORS  
DE SON ORAISON FUNÈBRE  
prononcée par Mgr l'Evêque de Rodez  
Et d'une Elégie en vers sur la mort de Mgr Peschoud.  
Prix 25 centimes.  
EN VENTE:  
A Cahors, chez tous les libraires; — à Figeac, chez M. Delbos, libraire; — à Gourdon, chez M. Dauriac, libraire; — à St.-Céré, chez M. Baudel, libraire.

**AUX AGRICULTEURS DU LOT DE LA CAUSE**

**MALADIE DES BREBIS EN 1864-1865.**

Suivie d'une liste des propriétaires primés et de ceux qui ont exposé des animaux recommandables. — Rapide exposé sur la nécessité de diviser l'agriculture en deux grandes classes indépendantes, soit: 1° en grande culture; 2° en petite culture.

**A. BÉTILLE**

Propriétaire, à St.-Néhoule, près Figeac.  
En vente chez tous les libraires.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

- Mariages.*  
28 septembre Theil (Jérôme dit Firmin), garçon limonadier et Balitrand (Marie-Joséphine), lisseuse.  
*Décès.*  
27 septembre Enfant du sexe féminin, présenté sans vie, des époux Cabanes et Boissières.  
29 — Moscou (Pierre), entrepreneur, 40 ans, au collège Pellegrin.  
30 — Darnès (François) 16 mois, à la Petite Barre.  
Pour la chronique locale, A. Layton.

**Faits Divers.**

Le sieur Billon, commissaire de police à Toulon, ayant abandonné son poste pour échapper à l'épidémie cholérique, un décret impérial du 26 septembre l'a révoqué de ses fonctions.

**15 OCTOBRE, TIRAGE**

LOTÉRIE MUNICIPALE VILLE DE CHATEAURoux  
A gagner 502,000 fr. comme suit:  
Loterie de Chateauroux 325 lots. — Gros lot 100000 pour 25 c. — Très-important 1er tirage, suivi des tirages:  
Loterie des Enfants pauvres, 503 lots déposés à la Banque de France. Gros lot 150000 fr.  
Loterie Municipale Ville des Andelys, 104 lots. Gros lot 100000 fr. pour 25 c.  
Ensemble 932 lots, 502,000 francs.  
Gros lot 100000 fr. Chateauroux..... fr. 100,000  
Gros lot 150000 fr. Enfants Pauvres..... 150,000  
Gros lot 100000 fr. Andelys..... 100,000  
Trois lots de 10000 fr..... 30,000  
Vingt-six lots (3,000—2,000 etc.)..... 32,000  
Neuf cents lots de 100 fr..... 90,000  
A gagner 392 lots s'élevant à..... fr. 502,000

Pour toutes chances, billets 25 c. dans toute la France chez tous les libraires et débiteurs de tabac.

On peut aussi, pour recevoir VINGT billets assortis, adresser (mandat poste ou timbres-poste), CINQ francs au directeur du Bureau-Exactitude, rue Rivoli, 68, Paris. (A gagner 502,000 fr.)

— Pourquoi aggraver les maladies chroniques par des drogues et des chouffants, quand la délicieuse Revalésière Du Barry guérit, sans médecine ni purges, les nerfs, estomac, constipations, gastralgies, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, foie, inflammations, muqueuse, cerveau et sang? 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement: elle économise mille fois son prix en remèdes. 1/2 kil., 4 fr.; 1 k., 7 fr.; 2 k., 12 fr.; 4 k., 22 fr.; 6 k., 32 fr.; 12 k., 60 fr. — Du Barry, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors chez MM. Bergerol; — Vinet et tous pharm. et épiciers.

**Bibliographie.**

La Vieille Roche, 2e partie: Les Vacances de la Comtesse par Ed. About. (1)  
Ed. About, au dénoûment du Mari imprévu la première partie du roman avait laissé Valentine au bras de Gontran.  
Valentine est mariée, et c'est ici l'histoire de sa lune de miel, une lune à plusieurs quartiers, que Gontran, en mari qui a vécu, tâche de retenir le plus longtemps possible sur l'horizon. Ce Gontran est un habile homme qui dépense son habileté en pure perte.  
(1) Librairie Hachette. in 8°. (5 fr.)

Il a calculé que la crise d'amour chez la femme ne vient guère que trois ou quatre ans après le mariage, et il se garde pour cette heure délicate; en attendant, il joue l'indifférence, la politesse exquise et dévouée; il aimera lorsque sa femme aura absolument besoin d'être aimée. Pendant que l'amour de Gontran lui fait des loisirs, Valentine a le temps d'être évaporée et dévote; elle court les bals, puis soudain s'enferme dans les confessionnaux; elle mène cette vie de jeune fille épouse que connaissent bien des femmes. Un jour, Valentine trouve les églises trop froides; l'instant de la crise est venu. Et voilà ce Gontran, cet homme de prudence, qui s'amuse à aimer ailleurs. Il a gardé tout son amour pour vaincre sa femme, et il va comme un jeune sot donner son amour à un autre, à cette Eliane, marquise de Lanrose, qu'il a aimée autrefois. Valentine dont le cœur veut s'emplier, sent la froideur de Gontran, et elle se jette dans la coquetterie. Elle demande des vacances, elle va à Carville, elle lutte contre Yolande, elle risque sa renommée et même un petit bout de sa personne. Celui qui la retient sur la pente, est ce gros et brave Lambert qui trouve moyen de faire mille sottises, de perdre sa cousine pour la sauver. Au dénoûment de ce second volume, Valentine a surmonté la crise, mais Gontran n'est pas là pour la récompenser de sa victoire.

Le livre, sans grande action, est plein de portraits charmants. Celui de l'oncle Fafiaux y est terminé en quelques coups de pinceau endiablés; les Adhémar, Odoacre, le capitaine Castafigue sont d'un fini précieux et d'une franchise nette et spirituelle. L'œuvre s'en va ainsi, courant le monde et disant des vérités, pénétrant le cœur des femmes et des hommes, se faisant un malin plaisir de montrer les ficelles des personnages, riant et railant, nous rendant dans sa vérité un certain coin de société contemporaine.

**ILLUSTRATION**

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.  
Sommaire du 23 septembre 1865.  
Texte: Revue politique. — Réception de la reine d'Espagne à Biarritz (Correspondance). — Courrier de Paris. — Combat de cavalerie à la Hierba-Buena (Mexique). — Le Bachelier amoureux, nouvelle (suite). — Causerie sur l'agriculture. — Exposition internationale à Porto (Portugal). — Bibliographie: Danton: la Princesse de Lamballe; Dictionnaire de Larousse. — Le Bananier de Bruce. — Démolition de l'ancienne rue du Rempart. — Le nouvel hôtel de la Préfecture à Lille. — Ports militaires de France: Toulon (suite). — Causerie dramatique. — Chronique musicale. — Exposition des Arts industriels: Orgue de MM. Stolz père et fils.  
Gravures: Femmes du peuple présentant des fleurs et des colombes à la reine d'Espagne, sur la route de Biarritz. — Arrivée de la reine d'Espagne à la Villa Eugénie à Biarritz. — Combat de la contre-guérilla Ney, contre les lanciers de Mexico à Hierba-Buena. — Exposition internationale à Porto (Portugal): Vue générale de Porto; — Cierro do Pillar; — Barre de Porto; — Bâtiment de l'exposition. — Démolition en face du Théâtre-Français. — Nouvel hôtel de la préfecture à Lille. — Ports militaires de France: Toulon, la Porte-Neuve; Darse de Castigneau. — Le bananier de Bruce. — Exposition des Arts industriels: Orgue de MM. Stolz, père et fils. — Echecs. — Rébus.

**BULLETIN FINANCIER.**

	30 septembre		
au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	68 55	»	»
4 1/2 pour 100.....	96 50	»	»

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTON.

**LIQUEUR DES MOINES BENEDICTINS**  
de l'Abbaye de Fécamp




Cette liqueur, qui date de 1510, est tonique, anti-apoplectique et digestive. Les plantes salutaires qui la composent en font un des meilleurs préservatifs contre les affections épidémiques.  
A. LEGRAND aîné, à Fécamp (Seine-Inférieure).  
Maison à Paris, 10, rue Vivienne.  
Cette liqueur se trouve en France et à l'étranger dans tous les cafés, chez les négociants en vins et spiritueux, confiseurs, épiciers, marchands de comestibles, etc.

**PHOSPHO-GUANO**  
Gallet, Lefebvre, et C<sup>e</sup> à Paris et au Havre.




VENTE EN BARILS, CACHETÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS  
Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot: MM. Th. Cabanès à Gourdon; J. Cangardel et fils à Cahors; Domergue à Figeac.

**BAYLES J<sup>ne</sup>, rue de la Liberté, à Cahors**

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbytie et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Eprouves, Groupes et Paysages, etc., etc.

**TABLEAU DES DISTANCES**  
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
PRIX: 1 FRANC.  
Chez M. Layton, rue de la Mairie, 6, à Cahors.

**A VENDRE UNE MAISON**  
située à Gramat, place du Marché.

Cette Maison se compose de Caves, vaste Rez-de-Chaussée, premier Etage à plusieurs appartements, et grand Galetas. Il y a aussi un Jardin.  
Cette Maison a deux entrées: l'une sur la place, l'autre dans la rue.  
Un Café, fort achalandé, a été longtemps exploité dans cette maison par M. Taule, qui en était le propriétaire.  
S'adresser pour les renseignements, à M. Aymar (Hippolyte), chargé de la vente.  
On donnera des facilités pour le paiement.

**LE PETIT J<sup>ne</sup>**  
Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | CRISTAUX  
COMESTIBLES | PORCELAINES

**LAMPES ET HUILE**  
DE  
**PETROLE**

**AVIS**  
A vendre, ensemble ou séparément, un CHEVAL et une jolie petite VOITURE américaine à six places, légère, élégante, très-solide et presque neuve; s'adresser à M. Séval, carrossier à Cahors.

**A VENDRE**  
avec HARNAIS, deux belles JUMENTS assorties race Normande couleur baie foncée, âgée l'une de 4 ans et l'autre de 7 ans, taille 1 mètre 55 millimètres, très solides et point ombrageuses, à l'épreuve pour de longues courses, elles ont fait par jour jusqu'à 72 kilomètres sans être trop fatiguées.  
S'adresser pour de plus amples renseignements à l'Evêché de Cahors.

**BAUME SABATIÉ**  
ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques les Névralgies, les sciatiques et la maladie de la moelle épinière.  
GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT.  
Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale Vinet, rue de la Mairie.  
— à Rodez, à la pharmacie Galy, etc.  
Prix: 10 fr. le Pot, 5 fr. le Demi-Pot.

CONFECTION DE PARIS.  
**HABILLEMENTS TOUS FAITS**  
ET SUR MESURE  
**MAISON GREIL**

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.  
Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

**A LOUER**  
**UN GRAND APPARTEMENT**  
ayant onze pièces de plain-pied au 1er étage, situé rue du Portail-au-Vent.  
S'adresser à M. Moncoutier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

**A VENDRE**  
Maisons situées dans divers quartiers de la ville.  
Vigne d'agrément, vigne de produit et terre.  
**A LOUER**  
Auberges et cafés très-achalandés.  
S'adresser pour les renseignements et pour traiter au sieur Recès, clerc d'avoué, demeurant rue St-André, à Cahors.

**HERNIES** GUÉRISON RADICALE  
par la méthode de feu PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Un prospectus sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à MM. Deschamps-Simon et Bezou-Simon, bandagistes herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**  
**L'ÉTUDE D'HUISSIER**  
Du Canton de Labastide-Murat. (Lot).  
S'adresser directement, à M. Caminade, Huissier, à Labastide-Murat.

Trois mois 16 fr. **LE TEMPS** Six mois 32 fr.  
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
Rédacteur en chef: A. NEFFTZER  
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.  
Le propriétaire-gérant, A. LAYTON.